

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Côte-d'Or
é du cation
n ationale

La directrice académique des services de l'éducation nationale, directrice des services départementaux de l'éducation nationale, de la Côte-d'Or

à

Mesdames les directrices et messieurs les directeurs des écoles élémentaires publiques Sous couvert de mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale du premier degré

## Pôle des élèves et de l'action éducative

Réf : circulaire ministérielle n° 2012-141 du 2 octobre 2012 relative à l'organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés.

Affaire suivie par Sandrine BRETIN Téléphone 03 45.62.75.50 Fax 03 .45.62.75.46 Mél. elae21@ac-dijon.fr Je vous rappelle le fonctionnement du dispositif EANA (élèves allophones nouvellement arrivés) de la Côte d'Or. Les effectifs des EANA sont fluctuants et en constante progression. Afin de gérer au mieux leur prise en charge, je vous précise ci-dessous le protocole d'accueil.

2G, rue général Delaborde BP 81 921 21019 Dijon cedex tél: 03.45.62.75.00 Fax: 03.45.62.75.33 Lorsqu'un EANA arrive dans votre école (maternelle ou élémentaire), vous devez compléter la fiche-liaison ci-jointe le plus précisément possible en lien avec les représentants légaux de l'élève et, le cas échéant, avec une tierce personne qui peut les accompagner. Cette fiche devra être retournée dès que possible au pôle ELAE de la DSDEN de Côte d'Or à l'attention de Mme Demizieux (elae21.scor2@ac-dijon.fr) afin que les tests de positionnement puissent être rapidement programmés dans sa langue de lecture et de compréhension. Au regard des résultats des tests, l'élève sera affecté par mes services soit en inclusion dans son école de secteur, soit dans un dispositif UPE2A (unité pédagogique pour élèves allophones arrivants).

Lorsque l'élève est affecté en classe ordinaire, vous avez la possibilité de faire une demande d'aide (visite conseil, suivi, appel téléphonique pour une aide selon la situation, parcours M@gistère) pour apporter à l'élève un soutien dans l'apprentissage de la langue française. Cette demande doit être effectuée auprès de votre inspecteur de circonscription pour validation et transmission à monsieur Royer, inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription de Dijon Nord en charge de la mission des élèves allophones.



Je vous précise qu'en maternelle et en CP, l'élève est inscrit obligatoirement dans sa classe d'âge. A partir du CE1, l'élève peut être accueilli dans un niveau de classe d'âge N-1, en attendant le résultat des tests de positionnement.

Je vous demande d'informer **obligatoirement** monsieur Royer Patrice, inspecteur de la circonscription de Dijon Nord (<u>ien.dijon-nord@ac-dijon.fr</u>) ainsi que madame Demizieux, gestionnaire du dossier au pôle ELAE (<u>elae21.scor2@ac-dijon.fr</u>), dès l'arrivée ou le départ d'un EANA de votre école.

La directrice académique des services de l'Education nationale directrice des services départementaux de l'Education nationale de Côte-d'Or

Evelyne Greusard

Pièces jointes : - circuit de gestion EANA

- fiche de liaison à compléter